

Pour votre Centre de Loisirs, inventer des scénarios de BD ou rechercher de l'information media.

GAGNEZ DES ALBUMS DE BANDES DESSINÉES, DES ABONNEMENTS ET UNE ILLUSTRATION ORIGINALE DES TRAVAUX DES ENFANTS DE VOTRE CENTRE EN PARTICIPANT AUX OPÉRATIONS « BD TCHÔLIDAIRE » OU « LES MÉGAZINFOS TCHÔLIDAIRES ». C'EST UN PARTENARIAT JPA/EDITIONS GLÉNAT. CETTE OPÉRATION S'ADRESSE AUX ANIMATEURS DES CENTRES DE LOISIRS.

BD Tchôlidaire

9/13 ans

3 lauréats se partagent 1 500 euros de BD

Faire écrire un scénario de bandes dessinées par les enfants.

Les participants doivent envoyer un scénario de bande dessinée, titré, d'expression française.

Le thème du scénario aborde la solidarité et/ou la citoyenneté, en lien avec les vacances et les loisirs.

Le scénario comportera 20 à 24 vignettes, ce qui correspond à deux pages de bandes dessinées.

Le scénario s'inspirera de l'univers de *Bao Battle* de Ohm, édité chez Glénat dans *Tchô! La collec...*

Le scénario devra obligatoirement :

- **Mettre** en scène le personnage de Kuro et de ses compagnons.
- **Faire** se rencontrer les personnages principaux de l'histoire avec une bande rivale au cours de leurs vacances. Les faire s'affronter selon les principes du Bao Battle.
- **Comporter** une fin respectant l'esprit de la bande dessinée.

Le scénario gagnant sera dessiné par Ohm lui-même et publié dans *Tchô ! Le MégaZinfo*. ■



LE BAO BATTLE EST UNE DISCIPLINE ANCESTRALE. IL S'AGIT DE S'AFFRONTER SUR UN THÈME DONNÉ...

...POUVANT ALLER DE LA DANSE À LA CUISINE, EN PASSANT PAR LES CONTRE-PÊTERIES, ETC.

Les MégaZinfos Tchôlidaire

Deux catégories : 9/10 ans,

11/15

Un lauréat par catégorie

3 lauréats se partagent 1 500 euros de BD

Faire rédiger par les élèves des brèves basées sur des faits d'actualités.

La brève est un texte de quatre à six lignes, sans titre, ni paragraphes distincts. Cette forme simple en fait le genre journalistique le plus lu.

Les participants doivent envoyer 4 brèves, rédigées par leurs soins, basées sur des faits d'actualités en lien avec la solidarité et/ou la citoyenneté.

Pour chaque brève, il est nécessaire d'indiquer la source précise de l'information : date, nature du support (presse papier, site Internet, radio, télévision), titre du support (nom du quotidien, de la revue, de l'émission).

Mathilde Domecq, dessinatrice de *Tchô!* et auteur de *Basile et Melba*, édité chez Glénat, illustrera les brèves sélectionnées dans le cadre des « MégaZinfos du Web » qui paraissent tous les mois dans *Tchô ! Le MégaZinfo*. ■

Calendrier commun aux deux opérations

2009

- **31 décembre** : date limite d'inscription

2010

- **Janvier** : les groupes inscrits reçoivent un dossier qui les aide dans leurs travaux d'écriture

2010

- **31 mars** : date limite de réception des scénarios ou des brèves
- **Mai** : annonce des résultats
- **Juin** : remise des prix
- **Juillet** : publication des premiers prix dans *Tchô ! Le MégaZinfo* ■

Pour s'inscrire

- sur www.jpa.asso.fr, rubrique Nos actions puis Campagne de solidarité
- contacter jl.davicino@jpa.asso.fr ; Tel : 01.44.95.81.20. ■

Inscription

Structure d'accueil

Adresse

Ville Code Postal Tél Fax

Mél (nécessaire pour échanges)

Nom Prénom

Fonction

- s'inscrit à l'opération **BD Tchôladaire**
- s'inscrit à l'opération **Les MégaZinfos Tchôladires (9/10 ans)**
- s'inscrit à l'opération **Les MégaZinfos Tchôladires (11/15 ans)**

À retourner par courrier à :
La Jeunesse au plein air - 21, rue d'Artois - 75008 Paris
 ou par mél à : jl.davicino@jpa.asso.fr



SPÉCIAL DIRECTEUR 2010

BON DE COMMANDE À retourner accompagné de votre règlement par courrier à : La Jeunesse au plein air
 Service publications - 21, rue d'Artois - 75008 Paris

Code PR10-51

OUI, je commande

le Spécial Directeur 2010 pour **12,50 € TTC**

Nom Prénom

Fonction

Structure représentée

Adresse

Ville Code Postal

Tél Fax

Mél

Je commande exemplaire(s)
 du Spécial Directeur ACM 2010 x 12,5 €

Total de ma commande

Je règle par : chèque joint à l'ordre de La JPA
 mandat administratif
 (joindre impérativement un bon d'engagement)
Date, signature ou cachet de l'organisme obligatoire.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06-01-1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant dans notre fichier. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à d'éventuels partenaires pour de nouvelles propositions, merci de nous le préciser.

88 Quel personnel doit-on affilier à la Sécurité sociale ?
 Tout le personnel, de service ou d'encadrement, salarié ou au pair, doit être affilié à la Sécurité sociale. Si la personne embauchée n'est pas immatriculée, il incombe à l'employeur de faire une demande d'immatriculation sur le formulaire de déclaration unique d'embauche (DUE) (cf. question 83).
 > Décret n° 98-252 du 1er avril 1998 - R.321

73 À partir de quel âge peut-on être animateur ?
 Le Code du travail permet à un jeune de travailler dès 16 ans. Le CEE également, il peut donc postuler à une fonction d'animation. Mais de 16 à 17 ans, le jeune ne peut être intégré que dans le quota des 20% maximum des dits sans formation.
 > Code du travail Art. D.4153-1 et 2

la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs expliquée

Un hors série de **Loisirs Éducation**
 la revue de La JPA

- Un outil pratique de plus de 200 questions-réponses au service des volontaires et des professionnels des vacances et loisirs collectifs des jeunes.
- Mise à jour 2010 : hygiène alimentaire, développement durable, laïcité, formation, gestion du personnel, contrat d'engagement éducatif, santé, activités de plein air, ...
- Commande possible sur notre site Internet : www.jpa.asso.fr (tarif dégressif à partir de 25 exemplaires)